

Le bulletin



"Entretien

Rencontre avec Patrice Morand:
le point sur l'aménagement du
territoire



2

"Travaux

Assainissement du bruit
au réseau routier communal



3

"Mobilité

Cadence des bus Mobul
au quart d'heure et nouvel arrêt
sur la route du Verdel

Nouvelles voies vertes



4-5

"Culture

Retrouvez l'offre culturelle
bulloise dans l'agenda culturel
en ligne



6

"Musée gruérien

Le Musée gruérien et la
Bibliothèque fêtent leur 100^e



7

"Enfance

Nouvelle organisation de
l'accueil extrascolaire



8

"Bulle verte

La production solaire
photovoltaïque en plein essor



9

"Tourisme

La ville de Bulle se donne
une identité touristique



12



Alain Berset, ici en 2011 lors de la réception officielle marquant son accession au Conseil fédéral.

Invitation à la population Rencontre avec Alain Berset, président de la Confédération

Judi 14 décembre 2017, de 18 h 30 à 19 h 15

Bulle, Espace Gruyère (halle 020 - patinoire, ouverture des portes à 18 h)

Le jeudi 14 décembre, une réception sera organisée en terre fribourgeoise en l'honneur de M. Alain Berset, élu le 6 décembre à la présidence de la Confédération suisse pour l'année à venir. Pilotées par l'Etat de Fribourg, les festivités verront le futur président de la Confédération se rendre de Berne à Bulle, via Guin, son village de Belfaux et Fribourg.

Le Conseil communal de la Ville de Bulle est fier et honoré que M. Alain Berset ait choisi Bulle parmi les destinations de cette réception officielle. Les autorités communales vous attendent en nombre le 14 décembre prochain à Espace Gruyère pour venir rencontrer et fêter le futur président de la Confédération.



"Bulle à découvrir

• STATUE DE NICOLAS CHENAUX (1933)

Cette statue du sculpteur Carl Angst a été inaugurée en 1933. Elle représente Nicolas Chenaux (1740-1781), de La Tour-de-Trême, chef d'une révolte populaire contre le gouvernement patricien de Fribourg en 1781.

www.la-gruyere.ch > Destinations > Bulle > Découvrez le centre historique de Bulle

impresum



ÉCRIREZ-NOUS!
Ville de Bulle | Le bulletin
Grand-Rue 7
Case postale 32
1630 Bulle
bulletin@bulle.ch

ÉDITION
Ville de Bulle
Grand-Rue 7 | C.P. 32
1630 Bulle

TEXTES | PHOTOS
Ville de Bulle

CONCEPTION | RÉALISATION
16a communication
Case postale 284
1630 Bulle

CORRECTION | IMPRESSION
Glassonprint

TIRAGE
11 500 exemplaires

"Entretien

Espaces verts

«Le Conseil communal va présenter prochainement un grand projet de revalorisation des jardins de Sainte-Croix. Avec les jardins des Capucins, les douves du château et le parc Saint-Paul, il y aura au centre-ville plusieurs espaces verts à disposition de la population», souligne Patrice Morand, conseiller communal.

Patrice Morand

- 60 ans
- Formation: employé de commerce
- Parcours professionnel: a travaillé durant quarante ans dans le domaine bancaire; retraité depuis un an.
- Hobbies: vélo, ski, peau de phoque.



Patrice Morand: «L'Exécutif exige de voir les projets de construction dès leur naissance»

Conseiller communal depuis 2016, Patrice Morand est responsable du dicastère Aménagement, environnement, travaux et équipements. Il fait le point sur ses principaux dossiers. «L'aménagement du territoire, l'un des dossiers majeurs à porter durant cette législature, constitue la priorité du Conseil communal», appuie le Bullois de toujours.

■ **Lors des élections communales de 2016, vous aviez fait de l'aménagement du territoire le thème principal de votre campagne. Elu au Conseil communal, vous avez hérité de ce dicastère. Votre vision de l'aménagement du territoire a-t-elle changé depuis que vous siégez à l'Exécutif bullois?**

L'aménagement du territoire a été l'un des thèmes traités lors des dernières élections communales de février 2016. Je tiens à relever que l'aménagement du territoire, l'un des dossiers majeurs à porter durant cette législature, constitue la priorité du Conseil communal et demeure le principal sujet de préoccupation de l'ensemble de ses membres.

Quant à ma vision de l'aménagement du territoire, elle a changé en ce sens que je me suis rendu compte qu'il existe des lois supérieures (fédérales et cantonales), des règlements et des directives que nous devons respecter et expliquer à nos citoyens. Dans ce cadre, il n'y a malheureusement que peu de place à l'appréciation du Conseil communal. Cela dit, j'ai la chance de très bien connaître ma ville, ce qui me facilite la réflexion et me simplifie l'analyse des dossiers. Je pense que ce travail de terrain aurait dû être effectué bien avant en regardant à la loupe chaque coin de notre ville lors du dépôt du dernier Plan d'aménagement local (PAL). Les droits attri-

bues à ce moment-là aux terrains ne peuvent plus leur être enlevés, ils sont acquis. De plus, la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) votée le 3 mars 2013 par le peuple suisse est passée par là et nous devons composer avec cette nouvelle législation.

■ **Votre charge de conseiller communal, qui plus est à la tête d'un dicastère aussi exposé que celui de l'aménagement du territoire, vous pèse-t-elle parfois?**

Non, car j'ai eu la chance de pouvoir prendre ma retraite à 59 ans; je dis aussi que j'ai eu une occasion de changer de métier. Cette situation me laisse passablement de temps pour prendre connaissance des dossiers, participer entre autres à de nombreuses séances de mandats d'études parallèles ou traiter d'autres sujets en lien avec mon dicastère. Par ailleurs, j'ai la chance d'être libre dans ma façon d'aborder les différents mandataires de la commune, ce qui n'aurait pas nécessairement été le cas en ayant une autre profession en parallèle. Le dicastère de l'Aménagement, des travaux, des équipements et de l'environnement est un dicastère mammoth! Mais j'y trouve des sujets qui m'intéressent et qui laisseront des traces pour notre ville. Il y a tellement de grands projets à suivre que le travail ne manque pas.

■ **Lors de votre campagne, vous demandiez des changements en matière d'aménagement du territoire. Un peu plus d'une année et demie après son entrée en fonction, le Conseil communal est-il parvenu à en concrétiser certains?**

Oui, on peut déjà voir quelques changements. Dans le cadre de l'étude des conditions d'adaptation du PAL, le Conseil communal a pris quelques décisions importantes qui auront des effets extrêmement positifs en matière d'aménagement. Par exemple, nous avons décidé qu'il n'y aurait pas de nouvel aménagement ou de nouvelle construction sur la magnifique plaine de la Tiolère. Nous travaillons également sur les chemins de mobilité douce du côté de Taillemau, de Montcalia, des Combes ou encore des Agges, pour n'en ci-

ter que quelques-uns. De plus, plusieurs projets de construction ont été renvoyés ou retravaillés par les promoteurs.

■ **Le Conseil communal a notamment introduit une nouvelle philosophie en matière d'aménagement du territoire. En quoi consiste-t-elle?**

Nous sommes attentifs aux emplacements des nouvelles constructions, en pensant notamment à leur harmonisation avec l'environnement bâti et paysager de façon à ce qu'un aspect général de qualité soit atteint. Pour ce faire, nous exigeons de voir les projets dès leur naissance afin de pouvoir intervenir immédiatement le cas échéant. Ce processus de consultation nous a déjà apporté de très bons succès, certains projets ayant été modifiés et ainsi considérablement améliorés. Par ailleurs, nous pouvons aussi exiger le dépôt de Plans d'aménagement de détail (PAD) ou demander un Mandat d'étude parallèle (MEP) pour les projets d'une certaine importance ou qui ne conviennent pas. Pour mener au mieux les nombreux projets territoriaux, le Conseil communal a également intensifié sa collaboration avec la Commission d'aménagement, car ces deux organes poursuivent un objectif commun: œuvrer pour un développement cohérent de la ville de Bulle et améliorer encore la qualité de vie de ses citoyens.

«Le Conseil communal a décidé qu'il n'y aurait pas de nouvel aménagement ou de nouvelle construction sur la magnifique plaine de la Tiolère.»

■ **N'en demeure pas moins que le Conseil communal dispose au final d'une marge de manœuvre assez restreinte...**

Effectivement, la marge de manœuvre du Conseil communal peut paraître faible, car, au final, c'est bien le Service cantonal de l'aménagement et des constructions qui

analyse les projets et la préfecture qui délivre ou refuse les permis de construire. Cela dit, comme déjà relevé, le Conseil communal peut intervenir en amont en exigeant que chaque projet lui soit présenté dès le début, bien avant qu'il ne soit imprimé sur papier glacé. Ce sont des instruments d'aménagement que nous utilisons, car il est vrai que critiquer l'esthétisme des bâtiments n'est pas de la responsabilité de l'autorité communale.

■ **Quels sont les grands dossiers qui vont occuper le Conseil communal en matière d'aménagement du territoire d'ici à la fin de la législature?**

Parmi les principaux objets communaux à l'étude ou en voie de réalisation, on peut citer les modifications du PAL, la gestion du trafic en ville de Bulle (projet Vision 2030), l'aménagement de la zone de la future nouvelle gare, la réalisation de plusieurs itinéraires de mobilité douce, l'extension des zones industrielles (en particulier la réalisation du PAD de la Prila) ou encore le développement des zones du Terraillet, de la Pâla, de l'Arsenal, de la Parqueterie ou de la rue Auguste-Majeux. Il existe aussi plusieurs projets de moindre envergure qui vont changer notre ville ces prochaines années. De nombreuses anciennes maisons sont démolies et remplacées par des immeubles. Là aussi, nous devons être attentifs à préserver l'identité ou la spécificité de certains quartiers.

■ **Avec tous les projets de construction qui sortent de terre, certains se plaignent de la diminution des espaces verts en ville de Bulle. Une réalité contre laquelle il est impossible de lutter?**

Nous devons veiller, pour chaque projet, à la sauvegarde des espaces verts imposée par le règlement communal d'urbanisme, soit que 20% de la surface de la parcelle soit aménagée en place de jeux en gazon et avec des arbres. Nous sommes intransigeants sur ce sujet. La végétalisation des toits est aussi parfois proposée en ville où il n'est pas possible de trouver une autre solution. En matière d'espaces verts, le Conseil communal va présenter prochainement un grand projet de revalorisation des

jardins de Sainte-Croix. Avec les jardins des Capucins, les douves du château et le parc Saint-Paul, il y aura au centre-ville plusieurs espaces verts à disposition de la population.

■ **Outre l'aménagement du territoire, vous êtes aussi responsable de l'environnement. Quels sont les projets en cours ou à venir dans le domaine?**

Plusieurs grands projets sont en cours, notamment les agrandissements des stations d'épuration de Vuippens et de Broc afin de traiter les micropolluants. La problématique des polluants dans les eaux de surface est régie par la Loi fédérale sur la protection des eaux, dont le but est de protéger les eaux contre toute atteinte nuisible. Aussi, nous devons appliquer cette législation et l'accroissement de la population a pour conséquence que tout doit être redimensionné. La mise en séparatif des eaux avance au fur et à mesure des réaménagements des rues. Les captages d'eau de Charmey, via Eau-Sud, de même que leurs conduites devront également être repensés et entièrement rénovés. Ce qui représentera un investissement très important.

■ **Quel est votre sentiment personnel par rapport à cette ville de Bulle qui ne cesse de se développer?**

J'ai connu Bulle avec 6000 habitants au début des années 1960, une ville où tout le monde se connaissait dès l'école primaire de la Condémène. La population a constamment augmenté et la croissance effrénée connue depuis quelques décennies m'inquiète. Les infrastructures doivent suivre, ce qui entraîne d'énormes investissements que la Ville de Bulle doit encore assurer, mais qui risquent d'être ralentis ces prochaines années avec l'apparition de charges supplémentaires telles que le CO de Riaz, le centre sportif régional ou les dépenses sociales. La fiscalité des citoyens de la commune et des nouveaux arrivants sera déterminante pour maintenir notre train de vie. Je souhaite que l'on puisse encore longtemps soutenir nos sociétés, la saison culturelle, le Musée gruérien et de nouveaux investissements.

"Travaux

Assainissement du bruit routier

Le trafic routier constitue l'une des sources principales de nuisances sonores. Afin de les atténuer, la Ville de Bulle a déjà mis en œuvre ou réalisera des mesures d'assainissement du bruit sur certains tronçons de son réseau routier, comme des abaissements de la vitesse autorisée et/ou la pose de revêtements de chaussée phonoabsorbants.



Trafic urbain: pour des routes plus silencieuses

Les routes, dont le trafic génère un bruit trop important, doivent être assainies.

La Ville de Bulle a déjà mis en œuvre ou réalisera une série de mesures proportionnées requises pour la protection des riverains sur certains tronçons. Le projet de décision d'assainissement du bruit au réseau routier communal et d'octroi d'allègements de l'obligation d'assainir paraîtra au printemps 2018 dans la Feuille officielle.

signe le seuil général à partir duquel le bruit devient nuisible ou incommode).

Les tronçons identifiés doivent faire l'objet d'un assainissement. Objectif: prendre les mesures proportionnées requises de protection des riverains des routes communales contre le bruit dû au trafic routier. Dans ce cadre, plusieurs mesures à la source du bruit sont possibles, comme l'abaissement de la vitesse autorisée et/ou la pose d'un revêtement de chaussée phonoabsorbant. Outre l'avantage de limiter le bruit de manière uniforme sur l'ensemble des objets exposés (locaux sensibles, mais également terrasses, jardins, surfaces de jeux, etc.), cette dernière mesure a un impact paysager minimal, voire nul. De plus, un revêtement phonoabsorbant procure une diminution du bruit de 3 décibels (à long terme), l'équivalent d'une réduction d'environ 50% du trafic.

MESURES D'ASSAINISSEMENT

Les routes représentent l'une des causes principales de l'exposition au bruit à laquelle la population est soumise. Aussi, l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) impose aux propriétaires des routes, essentiellement des collectivités publiques, l'assainissement de leurs réseaux routiers. Concernant la ville de Bulle, le cadastre du bruit des routes communales a permis d'identifier différents tronçons présentant, à l'état actuel, un ou plusieurs dépassements des valeurs limites d'immission (VLI, valeur qui dé-

L'étude d'assainissement du bruit routier réalisée par un bureau spécialisé pour le compte de la Ville de Bulle a mis en lumière les mesures d'assainissement du bruit à mettre en place. Certaines d'entre elles ont déjà été réalisées, d'autres le seront au cours des prochaines années (voir ci-dessous).

Pour les bâtiments présentant des dépassements résiduels des VLI après la mise en œuvre de ces mesures à la source, la construction de parois antibruit a été étudiée. Selon les conclusions de l'étude



d'assainissement, ces parois sont techniquement non réalisables ou disproportionnées, leur implantation étant difficile, voire impossible en raison de la proximité de la route, des limites de construction, du caractère protégé de la zone (ISOS, bâtiments protégés) ou des entraves à l'accès.

DEMANDE D'ALLÈGEMENTS

Lorsque les mesures à la source et sur le chemin de propagation du bruit (parois antibruit) ne sont pas réalisables, se révèlent insuffisantes

ou entraîneraient des frais disproportionnés et que les VLI restent dépassées, il convient alors de demander des allègements (dérogation au respect de la VLI). Concrètement, les bâtiments touchés par ces dépassements en ville de Bulle (34 bâtiments occupés par 228 personnes) feront l'objet d'une décision cantonale d'allègement qui permet de ne pas prendre d'autres mesures d'assainissement que celle prise. Les valeurs d'alarme (VLA) ne sont atteintes sur aucun de ces bâtiments; dès lors, ceux-ci ne feront pas l'objet de mesures

d'isolation acoustique (fenêtres antibruit).

Le projet de décision d'assainissement du bruit au réseau routier communal et d'octroi d'allègements paraîtra au printemps 2018 dans la Feuille officielle. La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) du canton de Fribourg adressera également un courrier aux propriétaires concernés par des allègements. Ceux-ci ont ainsi la possibilité de faire valoir leurs droits.

Réduire l'exposition au bruit routier

Mesures d'assainissement

Abaissement de vitesse à 30 km/h sur une partie des rues suivantes:

- rue de la Condémine
- rue de l'Ancien-Comté
- Grand-Rue

Pose d'un revêtement phonoabsorbant sur tout ou partie des routes/rues suivantes:

- route de Riaz
- rue Saint-Denis
- rue de Gruyères
- rue de la Condémine
- rue de l'Ancien-Comté
- route de l'Intyamon
- route de Morlon

- rue du Pont
- route des Granges
- rue de la Léchère

Abaissement de vitesse à 50 km/h sur une partie de la rue/route suivante:

- rue de l'Ancien-Comté / route de l'Intyamon

Les divers documents pourront être consultés au moment de la publication du projet de décision d'assainissement du bruit au réseau routier communal et d'octroi d'allègements dans la Feuille officielle, au printemps 2018.



Astuces pour une mobilité plus silencieuse

- **Utiliser les transports publics et favoriser les modes de déplacement doux (vélo, marche, etc.)**
- **Choisir un véhicule adapté aux routes empruntées:** les petits véhicules caractérisés par une motorisation raisonnable s'avèrent, entre autres avantages pour l'environnement, plus silencieux que la moyenne.
- **Adopter un mode de conduite respectueux de l'environnement:** maintenir le régime moteur le plus bas possible, éviter les brusques accélérations, etc. A titre d'exemple,

un moteur qui travaille à un régime de 4000 t/min fait autant de bruit que 30 moteurs à 2000 t/min.

- **Choisir des pneumatiques présentant une émission sonore faible:** le bruit de roulement des pneus à vitesse constante dépasse celui des moteurs dès 35 km/h. Des pneus moins bruyants peuvent donc réduire considérablement les nuisances sonores.

Source: Service de l'environnement du canton de Fribourg

"Mobilité

Les bus Mobul augmentent la cadence

Le réseau des transports publics de l'agglomération bulloise vit une révolution grâce à un doublement de l'offre. Dès le 10 décembre 2017, Mobul passe à une cadence au quart d'heure sur les lignes 1 (La Tour-de-Trême - Riaz) et 2 (Morlon - Vuadens). Autre nouveauté: la ligne 2 propose un nouvel arrêt de bus sur la route du Verdel, à Bulle.



Les bons comportements du cycliste

En ville de Bulle, les cyclistes sont toujours plus nombreux et certains comportements ont le don d'agacer piétons comme automobilistes. Rappel des principales règles de base que doit respecter tout adepte de la petite reine en milieu urbain.

Mobul: un nouvel arrêt de bus sur la route du Verdel

L'offre du réseau Mobul s'étoffe. Dès le 10 décembre 2017, les lignes de bus 1 (La Tour-de-Trême - Riaz) et 2 (Morlon - Vuadens) passent à une cadence au quart d'heure et ce, sur tous les arrêts. Autre nouveauté: un nouvel arrêt de bus est proposé sur la route du Verdel, à Bulle.

Les bus de l'agglomération bulloise poursuivent leur développement. A compter du 10 décembre 2017, date de l'entrée en vigueur du nouvel horaire des CFF, les bus de Mobul passent au quart d'heure sur la ligne 1 (La Tour-de-Trême - Riaz) et la ligne 2 (Morlon - Vuadens) et ce, sur tous les arrêts. Les usagers des transports publics bénéficient de cette augmentation de la cadence horaire du lundi au vendredi, de 7 heures à 19 heures.

Durant les week-ends et en dehors de ce créneau horaire, les bus des lignes 1 et 2 gardent une cadence à la demi-heure. Comme c'est toujours le cas pour la ligne 3, qui relie la gare à la zone industrielle de Planchy et dont la fréquentation demeure en deçà du taux de couverture nécessaire.

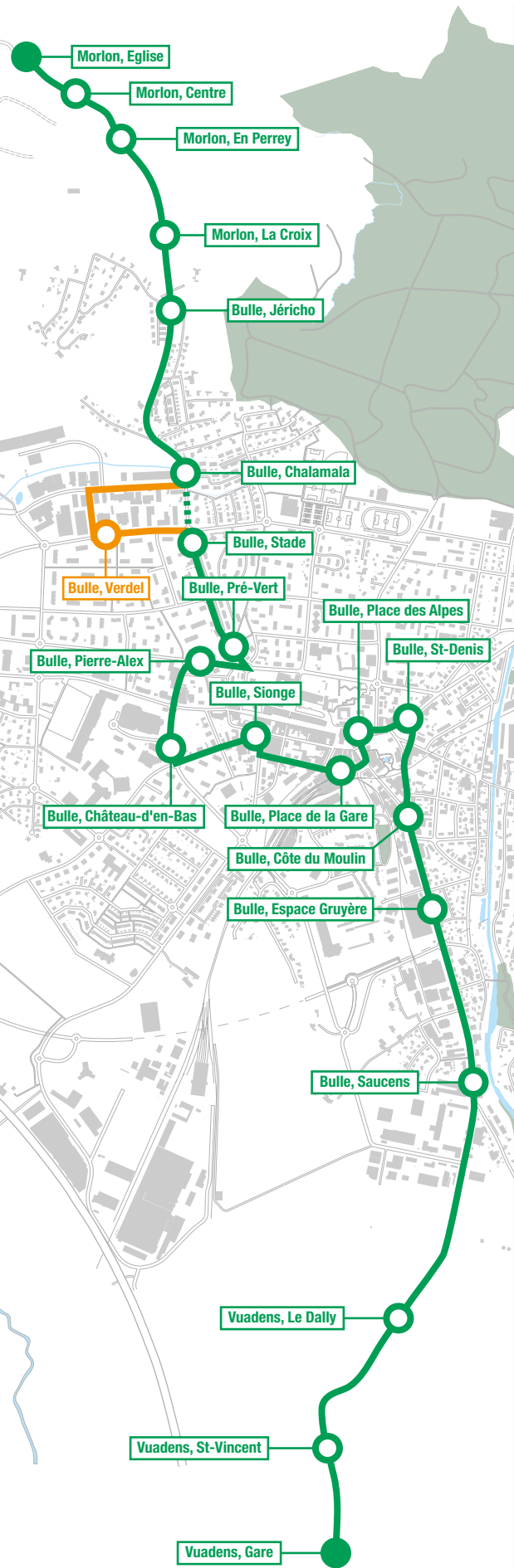
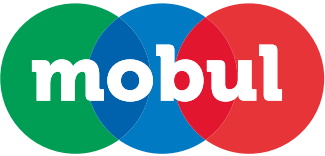
Précision d'importance par rapport à ce qui avait été envisagé dans un premier temps: le passage au quart d'heure profite également pleinement aux habitants de Morlon. Initialement, il avait en effet été prévu de terminer la course de la ligne 2 une fois sur deux à Palud, à Bulle, et une fois sur deux seulement à Morlon. Au final, cette option a été écartée. Conséquence: le coût supplémentaire du passage au quart d'heure à charge des communes de Bulle, Morlon, Riaz et Vuadens passe de 450 000 francs à 600 000 francs.

Meilleure desserte du Verdel

Autre nouveauté effective dès le changement d'horaire, un nouvel arrêt de bus est proposé sur la route du Verdel, à Bulle (voir infographie). Ainsi, les bus de la ligne 2 effectueront un crochet par la route du Verdel, le chemin des Artisans et la rue de l'Etang, avant de poursuivre leur route vers Morlon. L'objectif de ce détour, qui rallonge l'itinéraire d'environ une minute et demie, est d'assurer une meilleure desserte de la zone industrielle et des quartiers résidentiels avoisinants.

Infos

www.mobul.ch
www.tpf.ch/mobul



Piétons, cyclistes, automobilistes: petit manuel du savoir vivre ensemble

Circulation urbaine

«Irrespectueux, inconscients, dangereux!» Le nombre croissant de cyclistes en ville ne réjouit pas tout le monde. Piétons et automobilistes s'énervent souvent du comportement des adeptes de la petite reine. L'occasion de rappeler quelques règles de base.

L'équation est compliquée: garantir la meilleure sécurité possible aux piétons, cyclistes et automobilistes alors que l'espace à disposition manque et implique de cohabiter. Elle est d'autant plus compliquée sachant que ces différents usagers n'ont pas les mêmes besoins, vitesse et degré de vulnérabilité. Une évidence toutefois: les cyclistes sont les mal-aimés de tout le monde. Sur la route, parce qu'ils se faufilent dans le trafic; sur le trottoir, parce qu'ils effraient les piétons. Le sentiment d'être mis en danger est général.

Bon sens et respect

Chacun est censé être à jour avec les règles de circulation. Par exemple, le cycliste circulant sur un trottoir autorisé aux cycles (toujours signalé par un panneau) n'est pas prioritaire sur les piétons. Il veillera donc à leur sécurité. Les cyclistes ont aussi le droit d'emprunter certains sens uniques en sens inverse: aux automobilistes de repérer le panneau les en prévenant! Les pratiques évoluent toutefois très vite et peuvent faire perdre leur latin à plus d'un. Vélos électriques à 25 et à 45 km/h, véhicules gyroscopiques (segway, hoverboard, airwheel): qui sait vraiment où ces engins ont le droit de circuler et qui a la priorité?

Dans tous les cas, le bon sens et le respect sont de mise:

- s'assurer d'avoir été vu et entendu;
- adapter sa vitesse; ne pas forcer le passage;
- éviter de frôler les autres usagers ou de leur couper la route;
- respecter les priorités.

Cela dit, les problèmes de cohabitation ne viennent pas que des fans d'engins à deux roues. Ils sont aussi le fait des piétons vissés à l'écran de leur téléphone portable. Et des automobilistes qui parquent sur le trottoir «juste pour deux minutes». Les conseils ci-dessus les concernent donc aussi. D'autant qu'on est tous tantôt piéton, tantôt cycliste, tantôt automobiliste. Il s'agit de se le rappeler. Le bien vivre ensemble, c'est l'affaire de tout le monde.

Les liaisons de mobilité douce font leur chemin

Le réseau de mobilité douce en ville de Bulle poursuit son développement. En 2017, plusieurs tronçons ont été réalisés ou améliorés afin de favoriser et de rendre attractifs les déplacements à vélo, à pied ou avec d'autres moyens de déplacement doux. Dans le cadre du plan d'action vélo, des améliorations ont également été apportées au réseau cyclable et aux infrastructures de stationnement. Tour d'horizon.

Liaisons créées ou améliorées

La création de nouvelles liaisons de mobilité douce en ville de Bulle et l'amélioration des liaisons existantes vont bon train. Durant l'année écoulée, plusieurs aménagements d'importance ont vu le jour. A commencer par la nouvelle «voie verte» reliant la gare TPF à Espace Gruyère, ouverte cet automne en même temps que le Comptoir gruérien. Long de 400 mètres, ce tronçon est une voie de cheminement dite «en site propre», réservée aux piétons et aux bicyclettes.

Au rang des améliorations apportées cette année aux liaisons existantes, le chemin de la Pépinière a été élargi à 3 mètres. Objectif: créer une liaison mixte vélo-piéton en direction du centre-ville entre la rue du Stade et la rue de la Vudalla. Dans le cadre de ce projet, un accès de 4 mètres

de large a été aménagé au giratoire de la Condémine afin de permettre l'insertion des cyclistes.

La liaison de mobilité douce Les Granges - rue de Vevey a, elle aussi, subi un important lifting grâce à la création d'une liaison mixte vélo-piéton depuis le quartier des Granges en direction du centre-ville ainsi qu'à la construction d'une nouvelle passerelle sur la Trême. Avec l'élargissement de la passerelle dite «des Agges», piétons et cyclistes cheminent désormais à leur aise.

L'année 2017 a également été marquée par la réalisation de la liaison Les Combes - Les Coquilles. Le long de cette nouvelle voie de cheminement en site propre, une quarantaine d'arbres, des chênes pédonculés, ont été plantés afin de marquer une limite entre la zone à bâtir et la zone agricole.

Liaisons à réaliser ou en projet

Le développement des liaisons de mobilité douce sur le territoire bullois poursuivra son chemin au cours des prochaines années. Lancée début novembre, la construction d'une passerelle reliant la rue Champ-Barby et le centre de La Tour-de-Trême sera achevée au printemps 2018.

L'an prochain, une liaison en site propre chemin des Crêts - rue de la Léchère sera également réalisée. Dans le même but d'améliorer les liaisons vers la zone industrielle de Planchy, une «voie verte» reliant ce secteur au plateau de la gare verra le jour dans les années à venir. Le début des travaux est prévu en 2019, parallèlement au chantier de transformation de la gare.

Le projet de liaison rue de Vevey - Vuadens, située sur une route cantonale, devra être développé en collaboration avec le canton et la commune de Vuadens. Quant au projet de liaison entre Bulle et Morlon via Le Coude, il est gelé depuis quatre ans pour des questions de procédure.

Parcs à vélos

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action vélo initié en 2015, plusieurs améliorations ont été apportées cette année aux infrastructures de stationnement en ville de Bulle. Sur le domaine public, les possibilités de parquer sa petite reine ont été étoffées ou améliorées par la mise en place de nouveaux supports et de nouvelles toitures, une augmenta-

tion du nombre de places ou un meilleur emplacement de celles-ci.

Sur terrain privé en revanche, les infrastructures de stationnement ne peuvent pas être améliorées par les autorités bulloises. Aussi, afin de fournir des conseils aux propriétaires, une fiche de recommandation a été élaborée en 2017 à l'intention des privés devant équiper leurs bâtiments de parcs à vélos (entreprises, propriétaires immobiliers, commerces). Par ailleurs, l'année écoulée a également vu le lancement d'une étude sur la réalisation d'une vélostation sur le plateau de la future nouvelle gare, en collaboration avec les TPF.

Améliorations du réseau cyclable

L'an dernier, la suite de la mise en œuvre du plan d'action vélo s'est également concrétisée par la réalisation de mesures apportées au réseau cyclable afin d'améliorer la sécurité des cyclistes. Celles-ci ont notamment été déployées à la rue Albert-Rieter (insertion facilitée des cyclistes en provenance du chemin des Crêts dans le trafic routier), à la rue de l'Ancien-Comté (suppression du bloc en granit à l'entrée de la zone 30 laissant un espace libre plus important aux bicyclettes), à la rue de l'Industrie (adaptation des îlots de bus devant l'entreprise Sottas) et sur le chemin des Crêts (marquage complémentaire pour sécuriser les déplacements à vélo).

La rue de la Sionge, en sens unique et en zone 30, offre un contresens cyclable, mais les automobilistes n'en prenaient pas toujours conscience, comme l'avait révélé l'enquête vélo menée en 2015. Déjà correctement indiquée par la signalisation verticale en place, la présence des cyclistes en contresens a été complétée cet automne par un marquage au sol (pictogrammes «cycles»).

- 1** Elargie à 3 mètres, la passerelle des Agges permet aux piétons et aux cyclistes de cheminer à leur aise et de se croiser.
- 2** La «voie verte» entre la gare et Espace Gruyère a été ouverte cet automne.
- 3** Au giratoire de la Condémine, l'insertion des cyclistes est désormais facilitée.



"Culture

Agenda culturel en ligne

Prendre connaissance en quelques clics de l'actualité culturelle en ville de Bulle? Avec la mise en ligne, cet automne, de la plate-forme www.bulledeculture.ch, c'est désormais possible. Objectif de ce portail commun: renforcer la promotion et la coordination de la vaste offre culturelle bulloise.



Coupe de frênes préventive

Ces deux prochains hivers, le Service forestier de la Ville de Bulle va procéder à l'abattage de frênes morts, malades ou dangereux dans quatre forêts bulloises. Une intervention nécessaire dictée par des impératifs de sécurité et sanitaires.

L'offre culturelle bulloise sur un portail commun

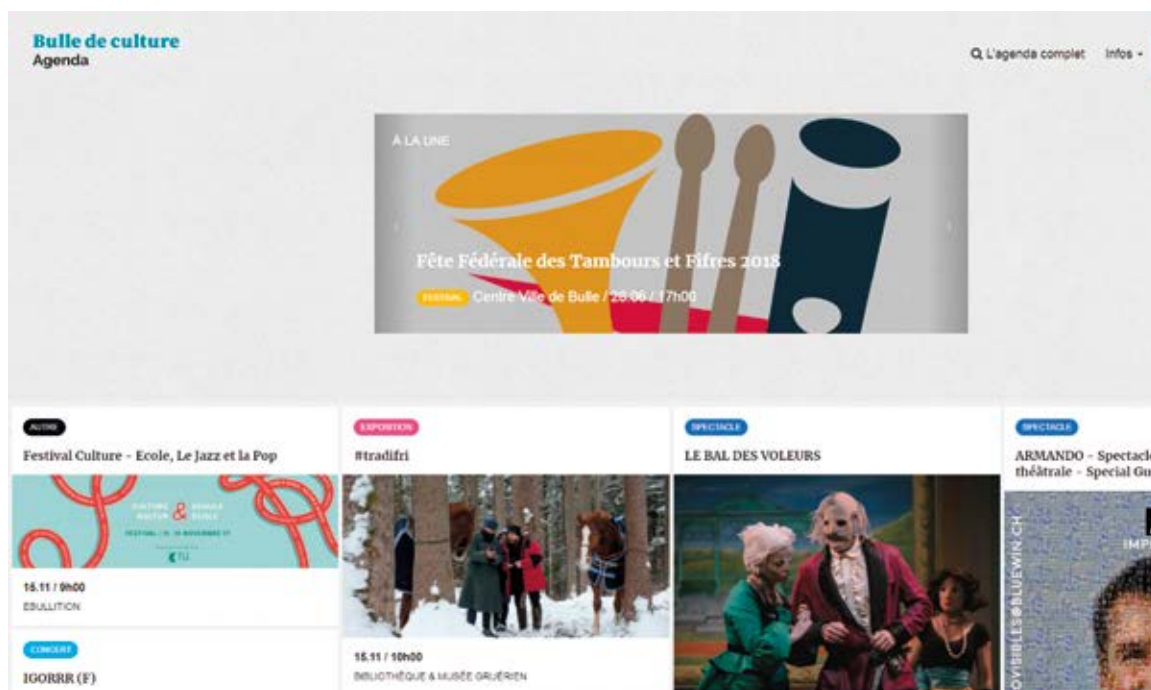
La Ville de Bulle, par l'intermédiaire de sa Coordination culturelle, a mis en ligne cet automne un agenda culturel à l'intention de la population et de l'ensemble des acteurs culturels locaux. Intitulée «Bulle de Culture» (www.bulledeculture.ch), cette nouvelle plate-forme représente un pas important en vue de renforcer la promotion et la coordination de la vaste offre culturelle bulloise.

pondre aux besoins des acteurs culturels. Lors d'une table ronde ayant réuni des représentants de la commune et divers acteurs culturels locaux, ces derniers avaient relevé la difficulté de pouvoir coordonner l'offre existante et d'être informés des nombreux événements culturels mis sur pied à Bulle. La mise en ligne du site www.bulledeculture.ch a donc forcément rencontré un écho favorable auprès des milieux concernés. «La création d'une telle plate-forme était attendue, convient Nicolas Wyssmueller, conseiller communal responsable des affaires culturelles. Moderne et facile d'utilisation, ce nouvel outil apporte une réelle plus-value à la politique culturelle bulloise et dynamise l'activité de la commune dans ce domaine.»

ORGANISATEURS, METTEZ EN LIGNE VOS ÉVÉNEMENTS!

Concrètement, les organisateurs de manifestations culturelles ont désormais la possibilité de mettre en ligne leurs événements sur cette plate-forme commune et ce, gratuitement. Le site www.bulledeculture.ch propose également aux organisateurs et aux programmeurs de partager leurs événements planifiés avant leur publication sur la plate-forme.

Par ce biais, la Coordination culturelle de la Ville de Bulle souhaite favoriser les synergies entre les divers organisateurs afin que la richesse de l'offre culturelle bulloise soit pleinement perçue comme une



plus-value par tous, acteurs culturels comme spectateurs. «Le succès de cet agenda culturel repose toutefois sur la participation active des milieux concernés, souligne Nicolas Wyssmueller. Il est nécessaire que les différents acteurs culturels jouent le jeu et mettent systématiquement leurs événements en ligne. C'est un travail de tout un chacun!»

LA GRUYÈRE: UN PÔLE CULTUREL

Au cours des prochains mois, l'agenda en ligne «Bulle de Culture»

veut s'imposer comme un espace incontournable de promotion et de coordination de la vie culturelle bulloise, en collaboration avec les acteurs locaux. La possibilité d'étendre à l'avenir la plate-forme à l'ensemble des événements culturels mis sur pied en Gruyère est ouverte. La régionalisation de la culture est-elle en marche? «Elle en est au stade de la réflexion, expose Nicolas Wyssmueller. C'est un choix politique à opérer afin de placer la Gruyère en tant que pôle culturel d'importance, en parallèle à celui de l'agglomération de Fri-

bourg. Un agenda culturel étendu à l'ensemble du district représenterait un pas important en regard de l'évidente utilité d'une telle plate-forme et tisserait un lien fort entre les communes gruériennes.»

Infos

Agenda culturel de la Ville de Bulle:
www.bulledeculture.ch

Page Facebook Bulle de Culture:

www.facebook.com/Bulledeculture
@Bulledeculture

Abattage de frênes sécuritaire et sanitaire

Le Service forestier face à la chalarose



Durant cet hiver et le suivant, le Service forestier de la Ville de Bulle va procéder à l'abattage de frênes morts, malades ou dangereux dans les forêts de Bouleyres, des Agges, de Sautaux et de Vaucens. En cause: la chalarose, ou dépérissement des pousses du frêne, une maladie fongique contre laquelle il n'existe aucun traitement.

Quand ils sont touchés par la chalarose, les frênes dépérissent en quelques années sur pied ou perdent leur stabilité et s'effondrent. La chalarose? Une

maladie communément appelée dépérissement des pousses du frêne, contre laquelle il n'existe aucun traitement. Apparue en Suisse il y a une dizaine d'années, cette infection due à un champignon originaire d'Asie provoque le dessèchement des arbres et un risque de chutes de branches sèches. La chalarose du frêne s'est répandue sur l'ensemble du pays, et les forêts bulloises ne sont pas épargnées. Aussi, le Service forestier de la Ville de Bulle va procéder à l'abattage de frênes morts, malades ou dangereux dans les forêts de Bouleyres, des Agges, de Sautaux et de Vaucens. «Les arbres atteints de cette

maladie le sont de manière irrémédiable. Cet abattage est par conséquent nécessaire pour des impératifs de sécurité et sanitaires, notamment en raison du risque important de chutes de branches en cas de fort vent», indique Amédée Andrey, garde forestier de la Ville de Bulle, en rappelant qu'il est recommandé d'éviter de se promener en forêt en cas de fort vent. Les pièces de bois infectées qui auront été abattues ou sectionnées ne présentent pas de danger d'infection et peuvent donc être laissées sur place. «Le bois peut être utilisé à toutes fins, il n'y a pas de risque de contamination», précise le garde forestier.

COUPE EN DEUX ÉTAPES

Les travaux d'abattage dans les forêts bulloises seront réalisés en deux étapes: cet hiver, de décembre à mars, et l'hiver suivant. Seront prioritairement coupés les arbres situés dans les endroits les plus fréquentés par les promeneurs.

Au total, cette coupe de frênes préventive concerne quelque 900 tiges, soit 750 m³ de bois, l'équivalent d'environ un tiers des coupes auxquelles peut procéder annuellement le Service forestier de la Ville de Bulle pour la bonne gestion de ses forêts.

"Musée gruérien

100^e du Musée gruérien et de la Bibliothèque

Depuis 1917, le Musée gruérien et la Bibliothèque de Bulle mettent en valeur le patrimoine de la région. A l'enseigne de «100 ans avec vous», l'institution propose toute une série de manifestations pour célébrer 100 ans d'histoires, de découvertes et de trésors culturels.



Le Musée gruérien et la Bibliothèque de Bulle, deux alertes centenaires

En 1917, Victor Tissot léguait toute sa fortune et ses biens à la Ville de Bulle pour la création d'un musée et d'une bibliothèque. Pour marquer leur 100^e anniversaire, le Musée gruérien et la Bibliothèque de Bulle ont concocté un vaste programme de manifestations. Tour d'horizon.

«100 ans avec vous». C'est sous ce slogan que le Musée gruérien et la Bibliothèque de Bulle célèbrent leurs 100 ans d'histoires, de découvertes et de trésors culturels. «"Avec vous", car le musée et la bibliothèque sont là pour la population et rayonnent grâce à l'intérêt qu'elle leur porte», relève Isabelle Raboud-Schüle, directrice et conservatrice du musée.

Les festivités du 100^e anniversaire ont été lancées cet automne à l'occasion du Comptoir gruérien. Epaulés par les Amis du Musée, le Musée gruérien et la Bibliothèque de Bulle étaient présents à la grand-messe régionale avec un stand d'hôte d'honneur où les visiteurs ont pu se plonger dans

la Gruyère en 3D d'hier et d'aujourd'hui. Ont suivi en novembre la Nuit du conte et la Nuit des musées en Gruyère. Pour 2018, un vaste programme de manifestations a été mis sur pied. Aperçu des trois principaux événements.

LA BIBLIOTHÈQUE D'ANTAN

Du 27 janvier au 15 avril, une exposition dans l'espace d'accueil du musée sera spécialement consacrée aux 100 ans de la Bibliothèque. Dans un décor mêlant objets, documents et mobilier d'époque, *Bien plus qu'une histoire de livres* permettra au visiteur de s'imprégner de l'atmosphère de la Bibliothèque de Bulle à ses débuts.

«LE MUSÉE VOUS INVITE»

Autre point fort de ce 100^e anniversaire, le Musée gruérien reçoit la population de toutes les communes du district. Six soirées conviviales sont organisées de janvier à mars afin d'offrir la possibilité aux habitants de chaque localité de découvrir ce que le musée conserve à son sujet. «Si le Musée gruérien est situé dans le chef-lieu et est financé par la Ville de Bulle, il est important de rappeler que l'institution concerne les habitants de toute la Gruyère», souligne Isabelle Raboud-Schüle. Les soirées du 21 février et du 7 mars s'adressent

plus particulièrement aux habitants de Bulle (18 h 30, entrée libre).

«UN JOUR EN GRUYÈRE»

Les 22 et 23 juin constitueront le plat de résistance des festivités. Sous l'enseigne «Un jour en Gruyère», habitants de la région, mais aussi Gruériens de l'extérieur seront tous encouragés à se photographier et à photographier leur environnement, en 24 heures, du vendredi 22 juin à midi au lendemain à la même heure. Après avoir laissé parler leur imagination et photographié la Gruyère qu'ils aiment, les photographes d'un jour seront invités à partager leurs images avec le musée sur les réseaux sociaux (sur la page Facebook @Musee-gruerien ou sur Instagram) ou par e-mail.

La population sera ainsi la grande contributrice de l'exposition *Un jour en Gruyère*, du 29 juin au 19 août. «Les images composeront un portrait kaléidoscopique inédit de la Gruyère qui viendra enrichir les collections du musée, se réjouit sa directrice et conservatrice. C'est le cadeau que l'institution s'offre pour son 100^e!»

Infos

Programme complet du 100^e anniversaire:
www.musee-gruerien.ch

Un siècle en 3 images

1883



PORTAIT DE VICTOR TISSOT PEINT EN 1883 PAR JOSEPH REICHLIN (1846-1913)

Victor Tissot, homme de lettres et d'affaires, personnage indépendant, à l'esprit critique et à la plume aiguisée. Il lègue toute sa fortune et ses biens à la Ville de Bulle pour la création d'un musée et d'une bibliothèque publique. Il décède il y a 100 ans, en juillet 1917.

1920



CAMION BOCHUD VERS 1920. COLL. MUSÉE GRUÉRIEN

L'image montre le site où le Musée gruérien a été construit en 1974-1978. Le bâtiment a été agrandi en 2002 et la Bibliothèque de Bulle devient dès lors la bibliothèque scolaire pour le cercle Bulle-Morlon. Les fonds photographiques du musée illustrent les pans les plus divers de la vie de Bulle et de la Gruyère.

2012



INAUGURATION DU MUSÉE EN FÉVRIER 2012. PHOTO NICOLAS REPOUND/MUSÉE GRUÉRIEN

Depuis 1973, la Société des Amis du Musée soutient l'activité du musée et de la bibliothèque. Les Amis du Musée entretiennent une ambiance conviviale à chaque occasion. Le musée et la bibliothèque sont un espace où on peut se plonger dans des histoires, les lire, les raconter ou les partager devant des objets émouvants.

Un lieu de collections et de savoir

Patrimoine et traditions

Cent ans sont aussi l'occasion de porter un regard sur la place qu'occupent aujourd'hui le Musée gruérien et ses quelque 18000 visiteurs annuels à l'échelle régionale, suisse ou internationale. «Pour les habitants de la région, le musée est l'endroit où l'on vient poser quantité de questions sur la Gruyère et son passé et où l'on vient chercher des informations en tous genres», expose Isabelle Raboud-Schüle.

En un siècle, l'institution a acquis un important volume de collections et a accumulé du savoir. «C'est un patrimoine qu'il s'agit d'entretenir, de conserver, d'actualiser et de compléter afin de cultiver l'histoire de la région et de donner un reflet nuancé de la vie en Gruyère», souligne la directrice et conservatrice du musée. Depuis 2002, le Musée gruérien a fait de la photographie l'un de ses domaines de spécialité. Il conserve des fonds importants qui mettent en lumière les activités et les per-

sonnes de la région. A l'échelle du pays, l'institution est aussi reconnue pour ses compétences sur le thème des traditions vivantes et pour ses collections. Quant à la renommée internationale du Musée gruérien, elle s'appuie avant tout sur un fameux fromage... le gruyère!

Infos

www.musee-gruerien.ch
Page Facebook du musée:
[@Musee-gruerien](https://www.facebook.com/Musee-gruerien)

"Enfance

Accueil extrascolaire

Désormais, les parents dont les enfants sont inscrits à l'accueil extrascolaire doivent annoncer tout changement, inscription ou désinscription auprès du Service des écoles avant le mercredi à 11 h pour la semaine suivante. Cette nouvelle organisation était nécessaire pour faire face à la hausse significative des inscriptions.



Une nouvelle aire de jeux à La Tour-de-Trême

Belle initiative que celle de la Société de jeunesse de La Tour-de-Trême! Organisatrice des 3^{es} Rencontres des jeunes gruériennes d'hiver, en février dernier, elle a redistribué une partie de son bénéfice pour la création d'une place de jeux à la rue du Vieux-Moulin, derrière l'Hôtel de Ville.

L'accueil extrascolaire modifie son organisation

Confronté à une augmentation significative des inscriptions, en particulier pour l'accueil de midi, l'accueil extrascolaire (AES) proposé par les écoles bulloises a dû quelque peu modifier son organisation. Désormais, les parents des enfants inscrits à l'AES doivent annoncer tout changement, inscription ou désinscription auprès du Service des écoles jusqu'au mercredi de la semaine précédente.

Depuis la rentrée scolaire, le Service des écoles de la Ville de Bulle est confronté à une augmentation importante des inscriptions à l'accueil extrascolaire (AES). En premier lieu, cette hausse concerne la fin de journée (accueil «Couche-tard», voir encadré), mais aussi et surtout l'accueil de midi. A titre d'exemple, depuis cet automne, l'accueil «Bulle d'air» reçoit certains jours jusqu'à 120 élèves à la Condémine, 60 à la Léchère et 50 à La Tour-de-Trême, soit 230 élèves au total, contre un

maximum de 180 repas servis à midi lors de l'année scolaire précédente.

Face à cette situation, l'AES a été contraint de revoir un point important de son organisation. Jusqu'ici, les parents dont les enfants étaient inscrits à l'AES avaient jusqu'à 8 h 30 le jour même pour inscrire – ou désinscrire – leurs enfants au repas de midi et à l'accueil de la fin de journée. Si ce système était d'une grande souplesse pour les parents, il n'allait pas sans poser des difficultés de gestion. Comme la modification du nombre de repas et la recherche de personnel d'encadrement supplémentaire à la dernière minute, notamment.

ANNONCES ANTICIPÉES POUR TOUT CHANGEMENT D'INSCRIPTION

Depuis la mi-octobre, les parents doivent annoncer – par téléphone ou par courriel – tout changement, inscription ou désinscription auprès du Service des écoles avant le mercredi à 11 h pour la semaine suivante. Seules les désinscriptions pour raison de maladie sont acceptées le matin même jusqu'à 8 h 30. Par ailleurs, les inscriptions de dernière minute pour un dépannage occasionnel dû à des motifs professionnels sont prises en compte, sur présentation d'une attestation de l'employeur qui en prouve la nécessité.

Ce changement de pratique permet à l'AES d'assurer une meilleure gestion de son service et de



ses prestations. Le Service des écoles de la Ville de Bulle remercie les parents de leur compréhension et de leur anticipation lors de la transmission d'informations.

Infos
ACCUEIL EXTRASCOLAIRE
Annonce d'un changement, d'une inscription ou d'une désinscription: avant le mercredi à 11 h pour la semaine suivante
Tél. 026 919 49 04
servicedesecoles@bulle.ch

SERVICE DES ÉCOLES
Tél. 026 919 49 00
servicedesecoles@bulle.ch
Heures d'ouverture:
Lu - je: 7 h 30 - 11 h 30,
13 h 15 - 16 h 30
Ve: 7 h 30 - 11 h 30, 13 h 15 - 16 h



L'AES en bref

La Ville de Bulle propose trois accueils extrascolaires (AES), le matin, à midi et le soir. Ils sont organisés sur les sites scolaires de la Condémine (bâtiments Bouleau et Frêne), de la Léchère (salle polyvalente) et de La Tour-de-Trême (bâtiments Tourmaline et Tournesol). L'accueil «Lève-tôt» reçoit les enfants tous les matins, de 6 h 30 à 7 h 45. Le midi, l'accueil «Bulle d'air» prend en charge les enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11 h 30 à 13 h 30. La fin de journée, l'accueil «Couche-tard» accompagne les enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15 h 30 à 17 h 30 ou 18 h 30.

Depuis l'année scolaire 2016-2017, l'AES couvre également les

demi-journées de congé durant la semaine scolaire pour les degrés 1H à 4H, la matinée de 8 h à 11 h 30 et l'après-midi de 13 h 30 à 15 h 30. En revanche, l'AES ne prend pas en charge les enfants le mercredi après-midi et durant les vacances scolaires. Ces trois accueils ouverts aux enfants des écoles enfantines et primaires du cercle scolaire de Bulle et Morlon ainsi qu'aux élèves bullois des classes d'enseignement spécialisé et des classes de développement sont assurés par des animatrices choisies par la Ville de Bulle.

Infos
www.bulle.ch > Ecole > Accueil extrascolaire

Une place de jeux grâce à la jeunesse

Derrière l'Hôtel de Ville de La Tour-de-Trême



Grâce à un don de sa Société de jeunesse, La Tour-de-Trême dispose d'une nouvelle place de jeux à la rue du Vieux-Moulin, derrière l'Hôtel de Ville.

Les petites têtes blondes de La Tour-de-Trême peuvent s'amuser sur une nouvelle aire de jeux située à la rue du Vieux-Moulin. Inaugurée cet automne, cette réalisation est le fruit d'un don de 28 000 francs de la Société de jeunesse locale. Organisatrice des 3^{es} Rencontres des jeunes gruériennes d'hiver, en février dernier, elle a en effet redistribué une partie de son bénéfice pour la création de cette

infrastructure dédiée aux enfants. Entièrement réalisée avec du bois suisse, elle a été construite avec la participation de gardes et contre-maîtres forestiers en formation au centre de Lyss, en collaboration avec la Société de jeunesse tournaise et la Ville de Bulle.

La place de jeux est composée d'un toboggan, de deux balançoires et de deux bancs. Outre un souper de remerciements aux 300 bénévoles mobilisés pour ces rencontres hivernales, la Société de jeunesse offrira un concert de Carol Rich dans le cadre du traditionnel Noël des aînés, à l'Hôtel de Ville de La Tour-de-Trême.

"Bulle verte

Le photovoltaïque en plein essor

En cinq ans, la production solaire photovoltaïque à Bulle et à La Tour-de-Trême a été multipliée par 50! D'ici à la fin de l'année, l'électricité produite par l'énergie solaire sur le territoire communal avoisinera les 5% de la consommation locale.

cadastre solaire en ligne →
www.gruyere-energie.ch/cadastre-solaire



La production solaire photovoltaïque multipliée par 50 en 5 ans

La production d'électricité issue de source renouvelable est dopée par le photovoltaïque, une technologie qui participera de manière significative à l'atteinte des objectifs fixés par la Confédération. Rappelons que la Stratégie énergétique 2050 repose sur quatre piliers: l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, le remplacement et la construction de grandes centrales électriques ainsi que la politique énergétique extérieure.

1 Essor du solaire photovoltaïque. Le nombre d'installations solaires photovoltaïques sur le territoire bullois et tourain était anecdotique il y a de cela quelques années. Avant 2013, la commune ne comptait qu'une dizaine de centrales de petite taille. Leur production annuelle correspondait à 0,1% de la consommation globale d'électricité sur le territoire communal.

Depuis, les choses ont bien changé. De nombreux propriétaires ont fait le choix de produire de l'électricité d'origine renouvelable sur leur toiture. De grandes installations ont également vu le jour sur

des bâtiments d'utilité publique. D'ici à la fin de l'année, l'électricité produite par l'énergie solaire sur notre commune avoisinera les 5% de la consommation locale. Cette tendance devrait se maintenir à moyen terme en partie grâce aux aides financières qu'il est possible d'obtenir en cas d'investissement. A l'échelle de Bulle, les objectifs fixés par la Stratégie énergétique 2050 en termes de production renouvelable pourraient même être atteints grâce à cette seule technologie.

2 Sensibilisation du grand public. Gruyère Energie SA (GESA) a construit des centrales solaires sur des bâtiments publics depuis plusieurs années. En juillet 2013, deux centrales ont été mises simultanément en service: la première se trouve sur l'école de la Condémine et l'autre sur le bâtiment scolaire Tourmaline à La Tour-de-Trême. En cumulant leur production sur une année, on parvient à alimenter en courant une trentaine de ménages de la région.

Depuis 2015, trois autres installations ont fait leur apparition sur des constructions emblématiques: Espace Gruyère, le CO de Bulle et le CO de La Tour-de-Trême. Ces nouvelles surfaces cumulent au total plus de 6200 m² de panneaux solaires et génèrent suffisamment d'énergie électrique pour subvenir aux besoins annuels de 230 ménages. Des panneaux didactiques renseignent les utili-



Espace Gruyère et ses 3800 m² de panneaux solaires photovoltaïques (©Espace Gruyère)

sateurs de ces établissements en donnant par exemple accès aux données de l'installation (production journalière, notamment).

En outre, le corps enseignant et les élèves des CO précités seront invités à assister à une journée sur le thème de l'énergie, puisque des spécialistes se déplaceront chaque année pour la tenue d'ateliers.

Le choix de bâtiments d'utilité publique pour installer des unités de production d'énergie renouvelable témoigne de la volonté de sensibi-

liser le grand public.

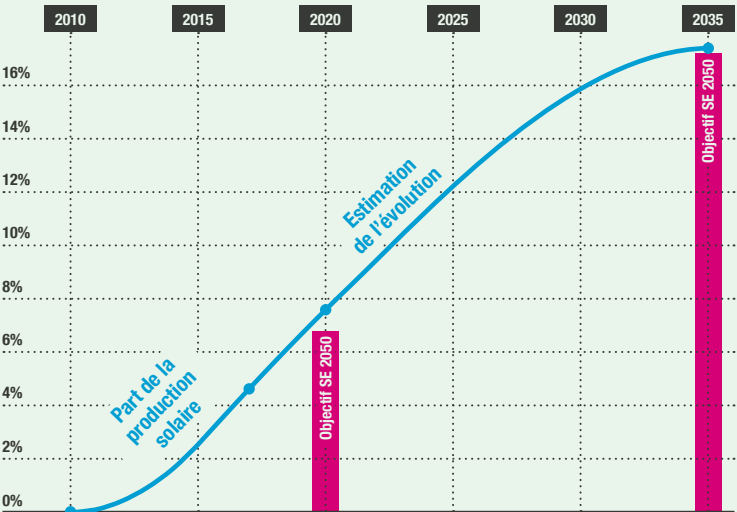
3 Engouement des particuliers. Aujourd'hui, la progression du solaire photovoltaïque est particulièrement soutenue par les investissements des propriétaires privés qui ont compris que cette technologie était non seulement durable, mais également attractive financièrement. En effet, l'investisseur bénéficie d'une aide de la Confédération et l'installation solaire peut être déduite fiscalement à 100%. Le solde de l'investissement est amorti par l'économie réalisée sur sa facture d'électricité

et la vente du surplus de production sur le réseau.

4 Cadastre solaire en ligne. Par ailleurs, rappelons l'existence d'un cadastre solaire en ligne que chacun peut consulter gratuitement via ce lien: www.gruyere-energie.ch/cadastre-solaire. Cet outil permet de prendre connaissance du potentiel solaire de sa toiture. Des simulations peuvent aussi être réalisées en variant les paramètres de calcul pour déterminer le rapport entre l'investissement consenti et la rentabilité de l'installation solaire photovoltaïque.

1 Consommation et production solaire

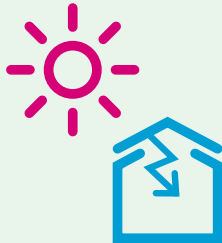
Part de la production solaire locale en proportion de la consommation d'électricité et objectifs de production d'énergies renouvelables selon la SE 2050



3 Engouement des particuliers: exemple concret

La technologie solaire photovoltaïque est fiable et demande un minimum de maintenance. Associée à une production de chaleur nécessitant de l'électricité (pompe à chaleur, boiler électrique, etc.), elle assure une part importante de vos besoins en énergie. L'exemple ci-contre illustre l'intérêt d'une installation solaire pour une villa traditionnelle avec pompe à chaleur.

DONNÉES DE L'INSTALLATION SOLAIRE	
Surface solaire:	49 m ²
Puissance de l'installation:	8,4 kW
Production annuelle:	9250 kWh
DONNÉES DU BÂTIMENT	
Consommation électrique:	12500 kWh/an



FACTURE D'ÉLECTRICITÉ ANNUELLE	
Avant	Après
2400 francs	1200 francs - facture d'électricité
	1200 francs - gain annuel (800 francs d'électricité économisée + 400 francs d'électricité revendue)

DONNÉES FINANCIÈRES	
Investissement brut:	22 475 francs
Rétribution unique:	-5180 francs
Déduction fiscale:	-3460 francs
Investissement net:	13 835 francs

"Actualités

La Ville sur Facebook

La Ville de Bulle a sa page Facebook officielle! Complémentaire aux autres supports de communication, cette page (@bulleville) a pour objectif d'informer sur l'actualité de la commune et de fournir des informations pratiques. N'hésitez pas à «aimer» cette page, à la «partager» avec vos amis et à vous y «abonner»!

11

Délégée à l'intégration

Sophie Cattin est la nouvelle déléguée à l'intégration de la Ville de Bulle. Entrée en fonction en octobre dernier, elle a notamment pour mission de contribuer au développement de la politique d'intégration de la ville et de concevoir et mettre en œuvre des projets favorisant le vivre-ensemble.

11

Du changement au Législatif

Le démocrate-chrétien Placide Meyer a démissionné du Conseil général de la Ville de Bulle au mois d'août 2017. Il a été remplacé par François Chardonens, premier des viennent-ensuite de la liste PDC lors des élections communales de février 2016.



Programme Musée gruérien

Jusqu'au 15 avril 2018

Stéréoscopie: du relief dans la photographie

L'exposition met du relief dans les images et trompe l'œil du visiteur. Consacrée à la photographie stéréoscopique, elle présente plus de 200 vues réalisées dès le milieu du XIX^e siècle par des auteurs fribourgeois en Gruyère, en Suisse romande, à Madagascar et au Japon.

Infos

Visite commentée:
mercredi 24 janvier 2018 à 16 h 30
Avec Christophe Mauron, conservateur

16 décembre 2017 - 15 avril 2018

Nova vida Brésil - Portugal 10^e Enquête photographique fribourgeoise Thomas Brasey

Pour le bicentenaire de la fondation de la ville de Nova Friburgo au Brésil, la 10^e Enquête photographique est consacrée par Thomas Brasey aux Suisses partis au Brésil en 1819. L'émigration de Fribourgeois vers l'Amérique du Sud et l'immigration de nombreux Portugais en Gruyère posent les mêmes questions: pourquoi partir et comment vivre dans un nouveau pays?

Infos

Visite guidée:
lundi 18 décembre 2017 à 16 h 30
Pour les classes dès 7H et du secondaire,
dossier de visite sur:
www.culturecole.ch

Mercredi 27 décembre 2017 - 14 h 30

Histoires du mercredi. Dans l'ambiance de Noël!

Le rendez-vous des enfants pendant les vacances scolaires: des histoires à écouter dans le cadre confortable de la bibliothèque et suivies d'un petit goûter.

Infos

Dès 4 ans. Entrée libre.

27 janvier - 15 avril 2018

Bien plus qu'une histoire de livres 100 ans de la Bibliothèque

Remontez le temps et entrez dans votre bibliothèque comme autrefois. Objets, documents et mobilier d'époque vous plongent dans l'atmosphère de la Bibliothèque de Bulle à ses débuts.

Infos

Exposition libre d'accès dans l'espace d'accueil
Vernissage:
vendredi 26 janvier 2018 à 18 h 30

Mercredi 21 février et 7 mars 2018 - 18 h 30

Le Musée vous invite

Les habitants de la ville de Bulle sont invités à venir au musée pour y découvrir les objets, les images et les documents qui racontent des histoires de chez eux. Visite des réserves et commentaires de l'exposition avec des historiens invités.

Infos

Apéritif festif offert par les Amis du Musée
à l'issue de la visite.
Entrée libre. Fin à 21 h.

Samedi 24 février (adultes) et 3 mars 2018 (enfants)

Nuits blanches entre les pages

La Bibliothèque vous accueille le temps d'une nuit particulière où lire jusqu'au lever du jour.

Infos

Inscriptions:
jusqu'au 17 février à:
bibliotheque@bulle.ch
Tél. 026 916 10 10



Toutes les manifestations du 100^e anniversaire du Musée gruérien et de la Bibliothèque publique sur
www.musee-gruerien.ch

Culture

Les Chantastiques récompensés

Le Prix 2017 de la Chorale de Bulle a été décerné aux Chantastiques. Composé de jeunes chanteurs dès la 4H (2^e année primaire), le chœur d'enfants fêtera l'an prochain le dixième anniversaire de sa création.

La Ville de Bulle a attribué le Prix 2017 de la Chorale de Bulle, d'une valeur de 1000 francs, au chœur d'enfants Les Chantastiques. Créé en 2008 pour pallier l'absence d'un chœur d'enfants profane à Bulle, le chœur s'adresse aux enfants dès la 4H (2^e année primaire), sans limite d'âge. Le but des Chantastiques est de faire partager à leurs membres leur passion du chant dans une ambiance conviviale et décontractée, sans objectif de performances.

Culture

Découverte des jeunes talents bullois multistyles

Le 14 octobre dernier, la Ville de Bulle organisait sa 3^e Soirée des jeunes talents, à la grande salle de l'Hôtel de Ville. Multistyle, la soirée a permis d'accueillir des publics variés et de mettre en lumière cinq musiciens ou groupes de musique bullois.

Lancée par Nathan Christe (photo), jeune pianiste de jazz qui a interprété quelques-unes de ses créations, agrémentées de quelques reprises, la soirée s'est poursuivie avec la très belle prestation de Dominique Haldemann au vibraphone, au marimba puis au rimbatubes. Conjuguant reprises classiques et thèmes modernes, à l'exemple de la musique de Game of Thrones, le percussionniste a su charmer le public présent. En milieu de soirée, le groupe Dustmoon a offert une prestation de très belle facture constituée de reprises de groupes célèbres et de compositions personnelles. Enfin, en dernière partie, B Bess & la 1630 Family sont entrés dans la place pour assurer un show mettant en avant la culture hip-hop sous toutes ses formes, en mêlant intelligemment rap, danse et peinture. DJ Ram's, également membre de la 1630 Family, a ensuite diffusé son set pour conclure cette belle soirée musicale.





Intégration

Interview avec Sophie Cattin, déléguée à l'intégration de la Ville de Bulle

Depuis le 1^{er} octobre 2017, la Ville de Bulle dispose d'une déléguée à l'intégration (à 50%). Sa mission: contribuer au développement de la politique d'intégration de la ville et mettre en œuvre des projets favorisant le vivre-ensemble.

■ **Sophie Cattin, quelles ont été vos motivations pour ce poste de déléguée à l'intégration?**

En postulant, je savais que j'allais trouver plusieurs éléments clefs qui sont sources de motivation: la gestion de projets, la collaboration avec des partenaires variés, la possibilité de co-construire des actions avec le réseau de professionnels et les habitants de la ville. Et puis, il y a Bulle sympa, qui porte avec force le mouvement «d'aller vers». C'est une démarche qui sonne juste quand il s'agit d'intégration, de vivre ensemble. Je me réjouis de découvrir la diversité des projets développés par les agents sympas et de mettre en place de nouvelles actions.

«La création d'associations de quartiers nous permettra d'initier des réflexions et d'agir sur la qualité de vie de manière durable.»

■ **Quelles seront vos priorités au cours des prochains mois?**

Après quelques semaines d'activité, je me rends compte de la multitude de tâches à accomplir et des nombreux projets à coordonner. Ces prochains mois, je vais m'impliquer dans les projets existants: la remise des diplômes pour la volée des agents sympas 2017, l'accueil des nouveaux arrivants au début 2018 et l'actualisation de la brochure Au bout du fil. Cette dernière tâche me permettra de faire connaissance avec l'ensemble des partenaires et de me faire une idée plus précise des offres existantes et des besoins qui permettront de compléter et/ou de renforcer les actions dans le domaine de l'intégration. Je découvre, jour après jour, un contexte de travail très dynamique et d'innombrables possibilités de collaboration pour favoriser le vivre-ensemble. C'est passionnant!

■ **Avez-vous déjà des idées ou des projets?**

Développer des actions dans les quartiers avec une participation active des habitants, de tout âge et de toute culture. Je pense que favoriser la création d'associations de quartiers représente une première étape, à partir de laquelle nous pourrions initier des réflexions et agir sur la qualité de vie de manière durable, en impliquant tous les acteurs concernés par la vie de quartier. Par ailleurs, un thème central lorsqu'on veut favoriser l'intégration concerne l'accès à l'information. C'est une question qui revient régulièrement, et à laquelle je prêterai une attention particulière.



Intégration

Première édition du Festival des soupes

Du 20 au 25 décembre 2017, Bulle vivra à l'heure de son premier Festival des soupes. Organisé sous les Halles, l'événement se veut un point de rencontre qui rassemble toutes les couches de la population en période de fêtes de fin d'année.

Durant les fêtes de fin d'année, dans le prolongement du Marché de Noël des artisans bullois qui se tiendra du 14 au 17 décembre, les Halles se transformeront en lieu de rencontre pour toutes les couches de la population, à commencer par les personnes seules ou défavorisées. A l'instigation de Bulle sympa et de la nouvelle Association Festival des soupes, l'espace accueillera son premier

Festival des soupes
du 20 au 25 décembre 2017 (de 18 h à 22 h)

Chaque soir dès 18 h, sur le modèle du Festival de soupes existant en ville de Fribourg (photo), une soupe (gratuite) sera préparée et servie par des bénévoles ou des associations. La Fondation Clos Fleuri, l'association Afri Bulle ainsi que l'Association albanaise de la Gruyère se sont d'ores et déjà annoncées. **Les organisateurs sont encore à la recherche de bénévoles pour l'une ou l'autre des six soirées au programme, notamment pour celle du 25 décembre (contact: Festivalsoupebulle@bluewin.ch).**

Axées sur l'échange, le partage et la convivialité, ces soirées seront toutes émaillées d'une animation musicale, dès 19 h. Des animations pour les enfants seront également proposées chaque soir, de 18 h à 19 h.

20 décembre: «T'es en gare»

Une autre manifestation favorisant l'intégration et la cohésion sociale se tiendra durant les fêtes de fin d'année.

Le mercredi 20 décembre 2017, de 17 h à 19 h, le hall (chauffé) de la gare TPF de Bulle sera animé par le «T'es en gare».

Fruit d'une collaboration entre les jeunes de la gare, les travailleurs sociaux hors murs de la Ville de Bulle, Bulle sympa, les TPF et la police cantonale, cet événement a pour but d'offrir un moment convivial d'échange et de rencontre dans un endroit de passage, avec une table garnie par du thé et des biscuits de Noël, le tout offert aux passants du moment...

25 mai 2018: Fête des voisins

Mise sur pied pour la première fois l'an dernier, la Fête des voisins vivra sa deuxième édition, le vendredi 25 mai à Bulle et à La Tour-de-Trême. La Ville de Bulle invite tous les habitants qui souhaitent organiser leur fête de quartier à l'enseigne de la Fête des voisins à d'ores et déjà réserver cette date.



Réseaux sociaux

La Ville de Bulle sur Facebook

La Ville de Bulle a désormais sa page Facebook officielle! Lancée au début du mois d'octobre, cette page a pour objectif d'informer sur l'actualité de la commune et de ses services, et de fournir des informations pratiques. Complémentaire aux autres supports de communication, elle entend favoriser le dialogue entre les citoyens et la commune. Habitantes et habitants de Bulle, n'hésitez pas à «aimer» la page Facebook de la Ville de Bulle et à la «partager» avec vos amis, sans oublier de vous y «abonner»!

Infos

Page Facebook officielle de la Ville de Bulle:
www.facebook.com/bulleville
[@bulleville](https://www.facebook.com/bulleville)

Prix jeunesse et famille

L'association Le Bonheur des Toupis lauréate



Sur proposition de la Commission jeunesse et famille, le Conseil communal de la Ville de Bulle a attribué le Prix jeunesse et famille 2017 à l'association Le Bonheur des Toupis pour son projet de lieu d'accueil parents-enfants 0-5 ans de type «Maison Verte» ouvert en mars 2015 à Bulle. La récompense de 1000 francs sera remise lors de la cérémonie des nouveaux arrivants, le 27 janvier 2018. Neuf candidatures étaient en lice pour l'obtention du prix.

L'objectif du Prix jeunesse et famille est de récompenser et de valoriser l'engagement ou l'émergence d'un projet futur en faveur des générations jeunes ou moins jeunes qui viennent d'ici ou d'ailleurs.

Ce prix, remis pour la deuxième année, s'adresse aux associations et individus basés sur le territoire communal. Les associations ou personnes peuvent présenter une de leurs activités ou un projet qu'elles souhaitent concrétiser et ayant un impact positif sur l'environnement en faveur de la jeunesse et de la famille.



"Tourisme

Nouvelle identité touristique

Avec ses marchés de caractère et ses événements aussi nombreux que variés, Bulle est de tradition un lieu de rencontres et d'échanges. Afin de renforcer sa visibilité et son attractivité dans le paysage touristique régional, mais aussi hors des frontières cantonales, le chef-lieu gruérien s'est doté d'une identité touristique: «Avec Bulle - Cité de rencontres».

Jeu: découvrez le lieu de la photo mystère

Découvrez le lieu de la photo mystère et gagnez un prix de 50 francs. La dernière photo mystère (Le bulletin N° 29, juin 2017) était celle de l'Hôtel de Ville, à La Tour-de-Trême.



«Avec Bulle - Cité de rencontres» une identité touristique pour le chef-lieu

Pôle touristique cantonal reconnu pour ses marchés de caractère et ses événements aussi nombreux que variés, la ville de Bulle est de tradition un important lieu de rencontres et d'échanges. Afin de renforcer son attractivité, le chef-lieu gruérien est désormais doté d'une identité touristique: «Avec Bulle - Cité de rencontres».



La ville de Bulle compte parmi les principaux pôles touristiques du canton de Fribourg. Mais, jusqu'ici, elle était la seule destination gruérienne d'importance à ne pas être dotée de sa propre identité touristique. Avec le lancement, cet été dans le cadre du Marché folklorique, de l'identité touristique et de la signature «Avec Bulle - Cité de rencontres», cette lacune est désormais comblée. Ce positionnement touristique a pour objectif de renforcer la visibilité et l'attractivité de la ville dans le paysage touristique gruérien et fribourgeois, mais aussi hors des frontières cantonales. Parmi les mesures concrètes en cours de réalisation ou à mettre en place durant les années à venir, il s'agit de développer la promotion des marchés, de créer une signalétique touristique piétonne, de poursuivre le développement de la Bénichon de Bulle et de lancer un marché hebdomadaire du week-end.

DEPUIS TOUJOURS UNE CITÉ DE RENCONTRES

Complémentaire à l'offre existante proposée par les autres destinations touristiques de la région, ce positionnement tou-

ristique repose sur une réalité historique toujours d'actualité. Historiquement, Bulle est le poumon économique de la Gruyère, une ville où l'on se rencontre et où l'on échange des biens. Ses marchés de caractère en sont l'essence.

Aujourd'hui encore, de nombreux marchés et événements de toutes sortes se tiennent dans le chef-lieu gruérien et entretiennent ces moments de rencontre chers à la population de la région. Ce sont de bons moments que l'on passe avec sa famille, avec ses amis, où l'on discute avec des commerçants qui nous accueillent et nous conseillent. Ce sont aussi des instants que l'on vit avec plaisir et même avec humour... «Avec Bulle» exprime cette relation qui existe entre Bulle, ses habitants et ses visiteurs. Quant à la promesse «Cité de rencontres», elle permet aux touristes et aux excursionnistes de s'imaginer un lieu où il fait bon séjourner, où l'on est bien accueilli et où l'on rencontre des gens agréables.

L'identité touristique de Bulle a été choisie par un comité de pilotage composé de représentants des acteurs touristiques,

économiques, associatifs, culturels et politiques de la ville et a été approuvée par le Conseil communal de la Ville de Bulle. Par ailleurs, au début de l'année prochaine, la commune se dotera d'une nouvelle identité visuelle administrative découlant de l'identité touristique bulloise.

Infos

www.avecbulle.ch

www.facebook.com/avecbulle

**AVEC
BULLE⁺**
CITÉ DE RENCONTRES

Concours

Photo mystère du Bulletin

Le bulletin vous propose à chaque nouvelle édition une photo mystère.

Cette fois-ci, il faut trouver le chalet photographié.

Le gagnant ou la gagnante sera averti(e) personnellement. Prix: 50 francs.

M^{me} Josiane Pugin, à Bulle, a gagné le concours de la dernière édition après tirage au sort. Il s'agissait de l'Hôtel de Ville, à La Tour-de-Trême.

Envoyez le talon-réponse rempli à:
Ville de Bulle, Grand-Rue 7, C.P. 32, 1630 Bulle
bulletin@bulle.ch

Nom/prénom:

Adresse:

Réponse:

